

Septembre 2026

NEWSLETTER PREVENTAGRI



Vos informations de Septembre

LE DOSSIER DU MOIS

LECTURE D'UNE ÉTIQUETTE
DE PRODUIT
PHYTOPHARMACEUTIQUE

Bonjour à toutes et à tous,

Savez-vous quelles informations se trouvent sur une étiquette de produit phytopharmaceutique ?

Ce mois ci, nous allons voir ensemble les éléments importants dont il faut avoir connaissance pour se prémunir des dangers des produits phytopharmaceutiques, et pour les utiliser en sécurité selon les préconisations du fabricant.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter notre [site internet](#) ou à nous [contacter](#).

Bonne lecture

À VOTRE AGENDA

FORMATIONS
PHYTOLICENCE

FORMATIONS "CHANTIERS
TEMPORAIRES OU MOBILES"

SÉANCE D'INFORMATION
DE NOS SERVICES &
FORMATIONS

Pour en savoir plus...

Mail : info@preventagri.be

Tel : 065 61 13 70

 **Mission Wallonne
des Secteurs Verts**

PreventAgri



LE DOSSIER DU MOIS

Lecture d'une étiquette de produit phytopharmaceutique

Quelles sont les informations que l'on doit obligatoirement retrouver sur une étiquette de PPP ?

Une étiquette de produit phytopharmaceutique regorge d'informations nécessaires à sa bonne utilisation. Nous allons voir lesquelles...

Avant toute chose, sur certains bidons de produits, l'étiquette est constituée de plusieurs volets repliés.

N'oubliez pas de vérifier s'il ne faut pas la déplier, au risque de passer à côté de certaines informations essentielles.

En plus de son étiquette, vous pouvez également trouver de plus amples informations sur le produit dans sa "**Fiche de Données de Sécurité**".

Le fabricant est tenu de vous la fournir sur demande, mais vous pouvez généralement la retrouver par une simple recherche sur son site internet, ou via un moteur de recherche.



Passons maintenant en revue les informations qu'il faut repérer sur l'étiquette au travers d'un exemple concret :

LE DOSSIER DU MOIS

NOM

Nom™

HERBICIDE

SELECTIEF HERBICIDE TEGEN BREEDBLADIGEN IN GRAANGEWASSEN, GRASLAND-WEILAND, GAZONS EN GRASVELDEN, GOLFTERREINEN EN MISCANTHUS

HERBICIDE SELECTIF ANTIDICOTYLEES EN CEREALES, EN PRAIRIES, EN GAZONS ET PELOUSES, EN TERRAINS DE GOLF ET EN MISCANTHUS

Bevat : ME – micro-emulsie van olie in water op basis van fluroxypyr-meptyl 57.6 g a.e./L (3,7%) + clopyralid 20 g/L (1,8%) + MCPA 200 g/L (18,4%)

Contient : ME – micro-émulsion huile dans eau à base de fluroxypyr-meptyl 57.6 g a.e./L (3,7%) + clopyralid 20 g/L (1,8%) + MCPA 200 g/L (18,4%)

Deze Agrarische & N.
Kunstlaan 44
B-1000 Brussel, België
Website: www.sgsbelgium.be

Bij noodgevallen, contacteer SGS
(Nederlands): +32 3 575 0330 /
En cas d'urgence veuillez contacter
SGS (Français): +32 474 555 786 /
Im notfall wenden Sie sich an SGS
(Deutsch) +49 40 30 101 575

ANTIGIFCENTRUM/CENTRE ANTIPOISONS:
070/245.245

POUR LE G.-D. DU LUXEMBOURG : (+352) 8002 5500

NUMÉRO CAP

PICTOGRAMMES DE DANGER

GEVARENPICTOGRAMMEN / PICTOGRAMMES DE DANGER



GHS07



GHS09

SIGNAALWOORD : WAARSCHUWING / MENTION D'AVERTISSEMENT : ATTENTION

GEVARENAANDUIDINGEN / MENTIONS DE DANGER

H317 Kan een allergische huidreactie veroorzaken / Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Veroorzaakt ernstige oogirritatie / Provoque une sévère irritation des yeux.

H410 Zeer giftig voor in het water levende organismen, met langdurige gevolgen / Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

AANVULLENDE INFORMATIE / INFORMATIONS ADDITIONNELLES

EUH401 Volg de gebruiksaanwijzing om gevaar voor de menselijke gezondheid en het milieu te voorkomen / Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

PHRASES DE DANGER *

* = " Phrases H "

NUMÉRO AUTORISATION

Le numéro d'autorisation facilite la recherche sur fytoweb pour vérifier si le produit est toujours autorisé.

LE DOSSIER DU MOIS

CULTURES AGRÉES

DOSE/HA

CONDITIONS D'UTILISATION

GARANTIE

Le fabricant n'est pas responsable des risques de stockage, de l'utilisation et de la manipulation de **AgriRecover**™ puisqu'il n'a aucun contrôle sur ceux-ci. Le fabricant garantit exclusivement la composition et le contrôle de qualité du produit qui est légalement autorisé à la vente et qui correspond à la formule mentionnée sur l'étiquette.

EMBALLAGE VIDE ET SURPLUS DE TRAITEMENT

L'emballage vide de ce produit doit être rincé à l'eau suivant un système manuel (3 itérations successives) ou par un système de nettoyage à l'eau sous pression placé sur le pulvérisateur. Les eaux de nettoyage devront être versées dans la cuve de pulvérisation. L'emballage ainsi rincé devra être ramené par l'utilisateur au point de ramassage prévu à cet effet.

Diluer les surplus de traitement au moins 10 fois et pulvériser ceux-ci sur la parcelle déjà traitée suivant les prescriptions d'emploi. Ne pas contaminer les étangs, les cours d'eau ou les fosses avec le produit ou l'emballage vide. L'emballage ne peut, en aucun cas, être réutilisé à d'autres fins. De façon à éviter tout surplus de traitement après l'application, on s'efforcera de calculer au mieux la quantité de bouillie à préparer ou la quantité à appliquer en fonction de la superficie à traiter et du débit par hectare.



www.agrirecover.eu

SPECTRE D'ACTIVITÉ

Très sensibles

aethusa
capselle bourse à pasteur
chardon
chénopode
colza (repousse)
coquelicot
gaillet gratteron
galéopsis
gesse tubéreuse
grande ciguë
jonc
laiteron
liseron des champs
liseron des haies
morelle noire
mouron des oiseaux
myosotis

ortie
pissenlit
ravenelle
renouée des oiseaux
renouée faux liseron
ronce
rumex
sené
sénéçon
spérigule
trèfle
tussilage
vesce

Sensibles
chicorée (repousse)
géranium
pomme de terre

Moyennement sensibles

lamier
matricaire
plantain

Remarque générale : les renoncules ne sont pas complètement détruites.

Peu sensibles

fumeterre
pensée
véronique

MODE D'EMPLOI

La dose agréée est la plus petite dose qui garantit la meilleure efficacité dans la plupart des situations. Elle peut être réduite, sous la responsabilité de l'utilisateur, par exemple dans les programmes de désherbage par mini-doses (FAR en betteraves). La diminution de la dose appliquée n'autorise pas l'augmentation du nombre maximal d'application, ni la réduction du délai avant récolte.

1 - CULTURES AGRÉES

En céréales d'hiver : froment, orge, seigle, avoine, triticales et épeautre.
En céréales de printemps : froment, orge, seigle et avoine.
En prairies, gazons et pelouses et terrains de golf.
En miscanthus (herbe à éléphant).

2 - DOSES ET STADES D'APPLICATION

2-1 - EN CÉRÉALES

Céréales d'hiver (froment, orge, seigle, avoine, triticales et épeautre) (plein air) + production de semences

STADE

Appliquer au printemps, entre fin tallage et premier nœud (BBCH 29-31). Au maximum 1 application par 12 mois.

DOSE

Contre dicotylées annuelles et vivaces (plantes suffisamment développées) (*Dicotyledoneae*): **3,5 L/ha, 1 application.**

Céréales de printemps (froment, orge, seigle, avoine, triticales) (plein air) + production de semences

STADE

Appliquer entre fin tallage et premier nœud (BBCH 29-31). Au maximum 1 application par 12 mois.

DOSE

Contre dicotylées annuelles et vivaces (plantes suffisamment développées) (*Dicotyledoneae*): **3 L/ha, 1 application.**

2-2 - EN PRAIRIES, GAZONS ET PELOUSES ET TERRAINS DE GOLF (plein air).

STADE

Appliquer au printemps avant l'apparition des fleurs des adventices composées et des oseille. Ce traitement provoque la destruction des trèfles. Au maximum 1 application par 12 mois.

DOSE

Ce traitement détruit les trèfles. Rumex : stade rosette des rumex, pas plus tard. Chardon ou laiteron : 5 à 20 cm de hauteur avec la dose la plus élevée.

Contre dicotylées annuelles et vivaces (plantes suffisamment développées) (*Dicotyledoneae*): **4 L/ha, 1 application.**

Délai de 7 jours avant la fauche, l'ensilage ou le pâturage.

2-3 - EN MISCANTHUS (HERBE À ELEPHANT) (plein air)

STADE

Stade d'application : émergence – 50 cm, au printemps. Max. 1 application/12 mois.

DOSE

Pour lutter contre les dicotylées annuelles et vivaces (*Dicotyledoneae*): **4 L/ha, 1 application.**

3 - CONDITIONS CLIMATIQUES

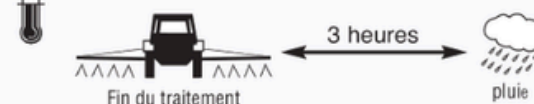
25°C : température maximum d'utilisation.

pulvériser par hygrométrie élevée.

13°C : température minimum d'utilisation.

La prise de température se fait à l'ombre juste avant de pulvériser.

Par temps chaud, traiter le soir. Ne pas traiter par vent du Nord ou d'Est.



4 - MESURES DE REDUCTION DU RISQUE

Céréales : Toujours utiliser une technique réduisant la dérive de minimum 90 % lors du traitement et respecter une zone tampon de 10 m entre la parcelle traitée et les points d'eau.

Prairies, gazons, pelouses, terrains de golf, miscanthus : Toujours utiliser une technique réduisant la dérive de minimum 90 % lors du traitement et respecter une zone tampon de 1 m entre la parcelle traitée et les points d'eau.

5 - CONSEILS DE PRUDENCE

P261

Éviter de respirer les aérosols.

P280

Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux.

P391

Recueillir le produit répandu.

P302+P352

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau pendant minimum 15 minutes.

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P333+P313

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.

P337+P313

Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

SPO

Ne pas pénétrer dans des cultures/surfaces traitées avant que le dépôt de pulvérisation ne soit complètement sec.

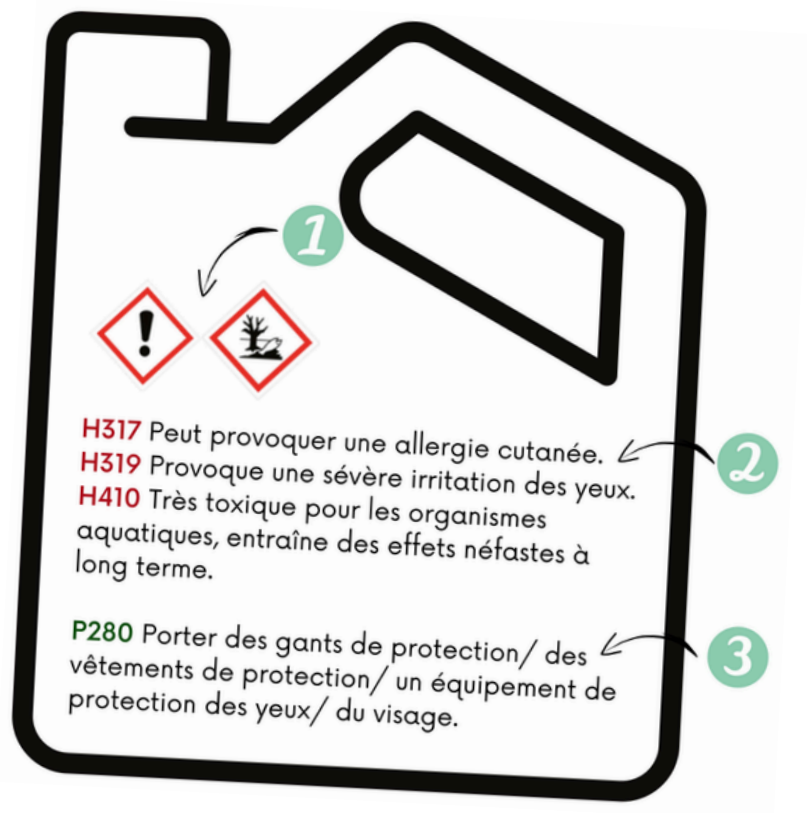
SPECTRE D'ACTIVITÉ

ZONE TAMPON

CONSEILS DE PRUDENCE *

LE DOSSIER DU MOIS

Comment identifier les dangers et les moyens de s'en protéger ?



PHRASES P

- 3** Je m'informe des **moyens de protections** préconisés (lunettes, masque, filtre, tenue particulière...).



Pour comprendre la signification des **pictogrammes de dangers**, vous pouvez consulter notre [article](#) sur le sujet :



PICTOGRAMMES

- 1** Je repère le **degré de toxicité** du produit via son symbole de danger.



PHRASES H

- 2** J'identifie les **voies de contaminations** (cutanée, respiratoire, digestive, oculaire...).



Pour vous aider à choisir vos équipements de protection selon les **phrases P**, vous pouvez vous référer à notre [guide](#) dédié :



LE DOSSIER DU MOIS

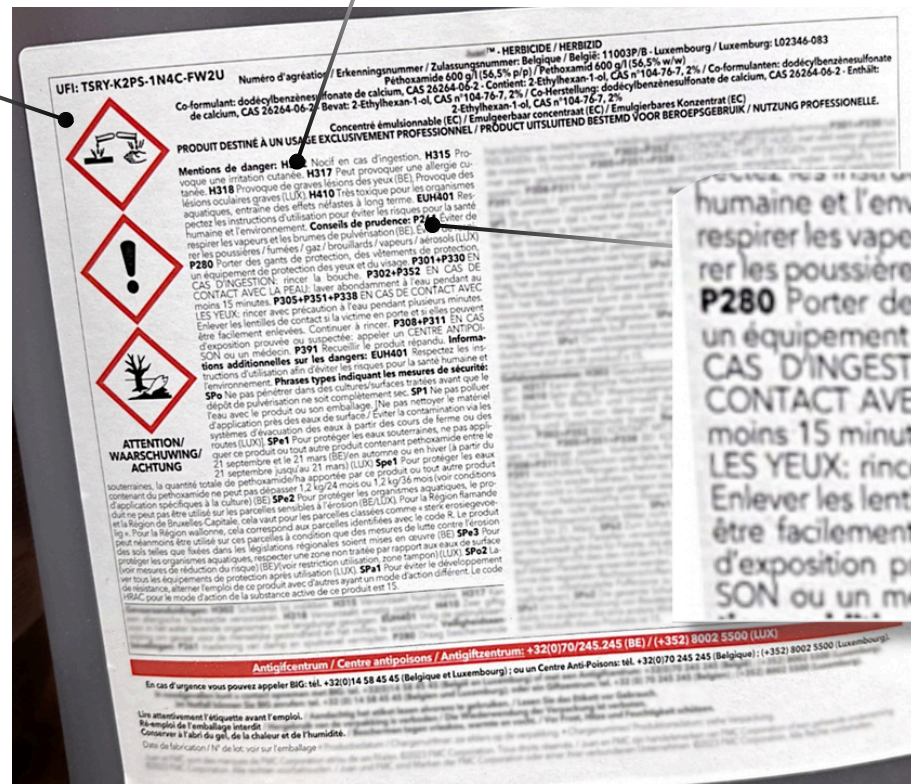
PHRASES H

PICTOGRAMMES



Mentions de danger: **H302** Nocif en cas d'ingestion. **H315** Provoque une irritation cutanée. **H317** Peut provoquer une allergie cutanée. **H318** Provoque de graves lésions des yeux (BE). Provoque des lésions oculaires graves (LUX). **H410** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. **EUH401** Respecter les instructions d'utilisation pour protéger l'environnement.

PHRASES P



humaine et l'environnement. **Conseils de prudence:** **P261** Éviter de respirer les vapeurs et les brumes de pulvérisation (BE). Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols (LUX). **P280** Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage. **P301+P330** EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. **P302+P352** EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. **P305+P351+P338** EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. **P308+P311** EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. **P391** Recueillir le produit répandu. **Informa-**

DATES À RETENIR

À VOTRE AGENDA



Formations **phytolicence continues** de la **Mission Wallonne des Secteurs Verts**



Rue du Rabiseau 6,
6220 FLEURUS

FORMATIONS
3 POINTS

GRATUIT

Pour les professionnels des
secteurs Agricole, Horticole
et des Parcs & Jardins



JEU

19

NOV 2026

LUN

07

DEC 2026

JEU

14

JAN 2027

LUN

01

FEV 2027

LUN

08

MAR 2027



Mission Wallonne
des Secteurs Verts

PreventAgri



Formations **Chantiers Temporaires ou Mobiles**



Rue du Rabiseau 6,
6220 FLEURUS

LUN

12

OCT 2026

VEN

06

NOV 2026

VEN

11

DEC 2026

LUN

11

JAN 2027

LUN

08

FEV 2027

VEN

12

MAR 2027

VEN

26

MAR 2027

GRATUIT



Pour les
professionnels des
secteurs Agricole,
Horticole et des Parcs
& Jardins



Invitation

Nous avons le plaisir de vous inviter à notre

SÉANCE D'INFORMATION

Découvrez nos services et nos formations !

Venez découvrir la **Mission Wallonne des Secteurs Verts**,
ses services et ses formations au service des professionnels



23/10



EN NOS BUREAUX
6 rue du Rabiseau
6220 FLEURUS



PRÉSENTATION
de nos services
et de nos formations



Échanger • Découvrir • Collaborer

Ensemble, cultivons l'avenir de nos secteurs verts !



Merci de confirmer votre présence
par retour de mail avant le **09/10** à info@secteursverts.be



**Mission Wallonne
des Secteurs Verts**

Formation & Prévention
www.secteursverts.be



*Autour d'un
petit apéro
dinatoire !*



Le programme DE LA SÉANCE

À la découverte de nos services et de nos solutions
pour les professionnels des secteurs verts !

 **Mission Wallonne
des Secteurs Verts**

Formation & Prévention
www.secteursverts.be



NOS OFFRES DE FORMATIONS

Des formations adaptées
à vos besoins et à
l'évolution de vos métiers.



PREVENTAGRI

Prévention, sécurité
et accompagnement
pour améliorer les
conditions de travail.



ALTERNANCE

Former les talents
de demain et accompagner
les entreprises dans
l'alternance.



AIDES ET INTERVENTIONS DES FONDS SECTORIELS

Des dispositifs pour soutenir
vos projets, vos investissements
et l'emploi.



Échanger • Découvrir • Collaborer

Ensemble, cultivons l'avenir de nos secteurs verts !



VENDREDI
23/10



SÉANCE À
14H



EN NOS BUREAUX
6 rue du Rabiseau
6220 FLEURUS



RÉSERVATION OBLIGATOIRE
avant le 09/10
à l'adresse
melissa.ducarreaux@secteursverts.be



Séance d'information de la Mission
Wallonne des Secteurs Verts